

Sécurité Routière

Concours pour la promotion de la conduite accompagnée

Circulaire en ligne

Attestations Scolaires de Sécurité Routière

Les jeunes sont à la fois les premières victimes de l'insécurité routière d'aujourd'hui et les conducteurs et usagers de la route de demain. L'éducation, dès le plus jeune âge, est un enjeu majeur pour faire évoluer les mentalités et l'école en est le relais privilégié.

Présentes dans les collèges depuis 1993, les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées en cinquième et en troisième, font partie intégrante de l'enseignement obligatoire. Elles permettent de vérifier les connaissances de sécurité routière progressivement acquises tout au long de la scolarité, à partir des contenus des programmes des différentes disciplines.

Elles s'inscrivent dans le continuum de la formation théorique de tout citoyen usager de la route. Elles portent sur la connaissance des risques et des règles applicables pour chacun des types d'usagers : piéton, cycliste, cyclomotoriste, passager d'une voiture, futur automobiliste. Elles visent à favoriser la compréhension du rapport entre la règle, le risque et l'accident..

Lien : www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr/

Ressources : **Personnes ressources Education nationale :**

- Monsieur ALBA Jean – Conseiller Pédagogique : 05 65 30 02 64
- Monsieur Faisant Jean François Principal du Collège Castelnau Montratier (05.65.21.96.85)

- Monsieur CARLES, professeur au collège de Salviac : 05 65 41 50 33

Correspondante administrative :

- Madame Couderc Françoise – Inspection académique du Lot - Division VSE 05.65.53.37.65